

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 552

5 mars 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| Aberro S.A. | 26495 | Insurance Participations Company | 26493 |
| Alex F. Holding S.A. | 26484 | International Logistic Froid SA | 26493 |
| Amadeus Yacht Holding S.A. | 26487 | Jondoe Sàrl | 26453 |
| Amber Capital Holdings S.à.r.l. | 26451 | Kidde Luxembourg Holdings S.à r.l. | 26486 |
| A. Menarini Participations Internationales S.A. | 26470 | KLHS Holdings Ireland S.à r.l. | 26490 |
| Angels Overseas S.A. | 26483 | Kravatski Invest S.A. | 26494 |
| ArclIndustrial France Developments I S.à r.l. | 26483 | Leponte S.A. | 26485 |
| Aristote Creation S.A. | 26484 | Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A. | 26494 |
| Assetto Corsa S.A. | 26489 | Lux Investcom SA | 26491 |
| Baixas Finance Holding S.A. | 26496 | New Tech Venture Capital Fund S.C.A. | 26496 |
| Bersy S.A. | 26486 | Ocamut S.A. | 26450 |
| Blue Gem Luxembourg 1D S.à r.l. | 26489 | ONEX HBI Holdings II Limited | 26495 |
| Bonzaï S.A. | 26486 | Orten S.à r.l. | 26494 |
| Bookinvest Holding S.A. | 26492 | Patrimoine International Holding S.A. ... | 26484 |
| BTA Bautechnik A.G. | 26490 | Prestwick S.A. | 26484 |
| BTA Bautechnik A.G. | 26490 | Probel S.A. | 26496 |
| BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l. | 26488 | Real Estates International Holdings S.A. | 26492 |
| Chantegrive Holding S.A. | 26491 | Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l. | 26495 |
| Cleanoz Luxembourg S.A. | 26487 | Salusam Sales AG | 26468 |
| Coparin S.A. | 26492 | SigmaKalon Luxco | 26489 |
| Corporate Express Silver S.A. | 26496 | SIM S.A. | 26484 |
| Dega S.A. | 26485 | SSCP Plastics Holding SCA | 26466 |
| Duberry Holding S.A. | 26491 | The Independent Investor Fund | 26492 |
| Dufinlux S.C.A. | 26493 | The Jupiter Global Fund | 26450 |
| Florian Vermögensverwaltungs S.C.S. ... | 26495 | Truck International S.à r.l. | 26494 |
| GK Sàrl | 26450 | Wallace Properties S.à r.l. | 26472 |
| Glades Park International S.A. | 26488 | Wert ITI S.à r.l. | 26477 |
| Global C.C. S.A. | 26491 | Wynford Financial S.à r.l. | 26493 |
| Goes Immo S.A. | 26494 | | |

The Jupiter Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.737.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE JUPITER GLOBAL FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008022875/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10166. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

GK Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.699.

Extrait de l'Assemblée extraordinaire n° 3 du 19 septembre 2007

Objet: 1) Cession des parts
Présents: De Cal Patricia 95 parts sociales
Graziano Antonio 5 parts sociales
Graziano Leonardo, Gérant technique
Graziano Maddalena

1) Cession de part

Entre

De Cal Patricia, demeurant à 5 Via Righini 48020 San Pietro In Vincoli Ravenna Italy propriétaire de 95 (quatre-vingt-quinze) de parts dans la société GK Sàrl, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B129.699, et dont le capital social est fixé à EUR 12.500,-, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 125,-

et

Graziano Maddalena, né a Charleroi Belgique le 29 décembre 1988 demeurant à 5 Via Righini 48020 San Pietro In Vincoli Ravenna Italy

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant De Cal Patricia cède par la présente à Graziano Maddalena, qui accepte 95 (quatre-vingt-quinze) parts correspondant au 95% de la totalité de parts.

De la Société GK Sàrl immatriculée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 129.699

Le prix de la cession a été fixé à EUR 2.250,- (deux mille deux cent cinquante euros) somme qui a été payée à l'instant même dont quittance.

Tous frais quelconques découlant de la présente cession y compris tous frais d'enregistrement éventuel ou de signification sont à la charge du cessionnaire

Rien d'autre à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

P. De Cal / A. Graziano / L. Graziano / M. Graziano.

Référence de publication: 2008023348/5998/33.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02557. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Ocamut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue.
R.C.S. Luxembourg B 48.899.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 22 janvier 2008 que:

L'assemblée ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

- Monsieur Vincent Willems, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

- Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Commissaire:

GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., Société Anonyme ayant son siège social 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008023349/5878/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00895. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Amber Capital Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.566.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of January.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AMBER MASTER FUND (CAYMAN) SPC, an exempted company incorporated and registered as a segregated portfolio company under the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309, Ugland House, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 10238, being the sole shareholder of the company, (the «Sole Shareholder») and holding all the one hundred thousand shares (100,000) of the company having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, hereby represented by François Lerusse, himself represented by Raymond Thill, both professionally residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 14 January 2008, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of AMBER CAPITAL HOLDINGS S.à.r.l. (the «Company»), a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.566, incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 2 April 2007, by M^e Joseph Elvinger, prenamed, published in the «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» dated 28 June 2007 (number 1299, page 62306) and whose articles of association (the «Articles») have not been amended since.

Hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) to EUR 300,000.- (three hundred thousand Euro) by creating and issuing two hundred thousand (200,000) shares, having the same rights and obligations as the existing shares and having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, by way of contribution in cash.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of each of the two hundred thousand (200,000) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, for a total amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro),

which have been fully paid up by contribution in cash, therefore the amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the decisions taken under the preceding resolutions and which shall read as follows:

« Art. 5. Share capital. (first paragraph).

5.1 The corporate capital is fixed at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) represented by three hundred thousand (300,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter together referred to as the «Shares» and each a «Share»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders» and individually a «Shareholder».

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand (3,000.-) Euro.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

AMBER MASTER FUND (CAYMAN) SPC, une société immatriculée selon les lois des Iles Cayman sous le numéro 10238 et ayant son siège social à P.O. Box 309, Ugland House, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, étant l'associé unique de la société (l'«Associé Unique»), ici représentée par François Lerusse, lui-même représenté par Raymond Thill, tous deux résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 janvier 2008, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique, agissant en qualité d'associé unique de AMBER CAPITAL HOLDINGS S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127.566, et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 28 juin 2007 (numéro 1299, page 62306) et dont les statuts (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis;

Adopte ici les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros) au montant de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) par la création et l'émission de 200.000 (deux cent mille) parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, par apport en numéraire.

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire à la propriété de chacune des deux cent mille (200.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, les libérer entièrement moyennant apport en numéraire d'un montant total de EUR 200.000,- (deux cent mille euros), de sorte que la somme de EUR 200.000,- (deux cents mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises dans les précédentes résolutions, lequel sera rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital social (premier paragraphe).

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par trois cent mille (300.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), chacune (collectivement les «Parts Sociales» et chacune

une «Part Sociale»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés» et individuellement un «Associé».)»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ trois mille (3.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, LAC/2008/3084. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008023832/5770/106.

(080022824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Jondoe Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.660.

In the year two thousand and eight, on the tenth of January.

Before the undersigned, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

LANGRES INVESTMENTS LIMITED, limited liability company incorporated in Cyprus, registered with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver under number HE 202751k whose registered office is at Arch. Makarios III, 58 Iris Tower, Office 702, P.C. 1075, Nicosia, Cyprus, (CANADEL);

here represented by Marc Torbick, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Cyprus, on 20th December 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of JONDOE S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.660, and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Decker on 24 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2087, dated 25 September 2007. There have been no amendments to the articles of association of the company since its incorporation.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reclassify the one hundred (100) issued shares having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each owned by CANADEL as class «B» shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) class «B» shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) up to fifty thousand euro (EUR 50,000), by the issue of three hundred (300) class «A» shares of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, to be paid by a contribution in cash of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500).

Subscription

All the newly issued shares are fully paid up by AIGGRE SPORTA S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.675, whose registered office is at 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (AIGGRE) by a contribution in cash entirely allocated to the share capital of the Company so that the amount

of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Further to the foregoing, the general meeting of shareholders resolves to amend article 6 of the articles of association which is modified and now reads as follow:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by three hundred (300) class «A» shares and one hundred (100) class «B» shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each. The holder(s) of class «A» shares are referred to herein as «A» Shareholders and the holders of class «B» shares are referred to herein as «B» Shareholders.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders.»

As a consequence, AIGGRE participates to this general meeting of the shareholders of the Company and votes the following resolutions:

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend in full and restate the Company's articles of association which shall now read as follows:

«A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg and abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interest and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereinafter referred to as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienation, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will be named JONDOE S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by three hundred (300) class «A» shares and one hundred (100) class «B» shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each. The holder(s) of class «A» shares are referred to herein as «A» Shareholders and the holders of class «B» shares are referred to herein as «B» Shareholders.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital, subject to Article 21 below. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of a contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders and any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The board of managers shall have responsibility for the supervision and management of the Company and its business, save in respect of those matters which are specifically reserved for Shareholders in article 21 of these articles of association and by law.

Art. 12. The number of Managers at all times shall be four (4), of whom two (2) shall be «A» Managers and two (2) shall be «B» Managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Managers shall not be entitled to any remuneration in their capacity as Managers of the Company.

Art. 13. The board of managers shall take steps to appoint and remove directors to the boards of each subsidiary undertaking of the Company. In the event that the board of managers is unable to reach agreement on the appointment or removal of any person to the board of any such subsidiary undertaking of the Company, the board of such subsidiary undertaking of the Company shall comprise four (4) directors of whom two (2) shall be selected by the «A» Shareholder (s) and two (2) shall be selected by the «B» Shareholder(s) and the provisions of articles 15 to 20 (inclusive) shall apply mutatis mutandis in respect of the directors of any such subsidiary undertaking of the Company.

Art. 14. The Shareholders shall not appoint any person who serves as a director, officer or board observer of any person (for the avoidance of doubt, not including any specified person, any other person directly or indirectly controlling or controlled by, or under direct or indirect common control with, the specified person provided that the Company, shall not be regarded as being the affiliate of any Shareholder and provided further that notwithstanding the foregoing R.Evolution will be deemed to be an affiliate of CANADEL) of any Shareholder («Affiliate»), any other person directly or indirectly controlling or controlled by, or under direct or indirect common control with, the specified person provided that the Company, shall not be regarded as being the Affiliate of any Shareholder and provided further that notwithstanding the foregoing SIA R.Evolution CANADEL, a company (sabiedr ba ar ierobežotu atbild bu) incorporated in Latvia with unified registration number LV40003934577 («R.Evolution») will be deemed to be an Affiliate of CANADEL) of any Shareholder) that owns a controlling interest in, develops and/or manages, either directly or through its Affiliates, any real estate assets totalling more than five thousand square meters (5,000 m²) within a radius of 25 km of the Property («Competitor») or who otherwise has a conflict of interests with the Company that could reasonably interfere with the carrying out of his or her duties to the Company.

The board of managers shall procure that subject to applicable law, no decision be made or action undertaken by any subsidiary undertaking of the Company (save for any action required to be taken to comply with this article 14) to:

(i) do any of the matters set out in article 21 of these articles of association on the basis that such clause shall apply mutatis mutandis to the Company and each subsidiary undertaking of the Company («Group Company») (the «Major Matters»); or

(ii) enforce, amend and waive any right of action which such Group Company may have in respect of any breach of any obligation owed by CANADEL or an Affiliate of CANADEL to such Group Company pursuant to the terms of any development agreement as may be entered into from time to time between SIA BSD INVESTMENT, a company (sabie-

dr ba ar ierobežotu atbild bu) incorporated in Latvia with unified registration number 40003799073 (HOLDCO) and R. Evolution in the agreed form and any replacement development agreement entered into between HoldCo and a replacement developer and or other agreement (an «Enforcement Action»), without the prior written consent of the board of managers. The board of managers shall procure that:

(i) the directors of each Group Company (excluding the Company) refer any Major Matter or Enforcement Action in respect of such Group Company to the board of managers for its approval; and

(ii) the directors of each Group Company (excluding the Company) are promptly notified of this article 14 and understand the limitations in respect of decision making in relation to Major Matters and Enforcement Actions.

Art. 15. The majority in interest of the «A» Shareholders (acting together as one party) may request the removal by the Shareholders of an «A» Manager and the appointment of a new «A» Manager in his or her place by notice in writing to the Company provided that such «A» Shareholders give at least ten (10) Business Days' («Business Day» meaning any day, other than a Saturday or Sunday, when banks in London, the city of Luxembourg, New York, Riga and Tel-Aviv are opened for the transaction of normal business) prior notice to the «B» Shareholders of their request to replace the «A» Manager. Such notice shall specify the name and a summary biography of the proposed replacement Manager to permit the «B» Shareholders the opportunity of discussing such appointment with the «A» Shareholders within such ten (10) Business Day period.

The majority in interest of the «B» Shareholders (acting together as one party) may request the removal by the Shareholders of a «B» Manager and the appointment of a new «B» Manager in his or her place by notice in writing to the Company provided that such «B» Shareholders give at least ten (10) Business Days' prior notice to the «A» shareholders of their request to replace the «B» Manager. Such notice shall specify the name and a summary biography of the proposed replacement Manager to permit the «A» Shareholders the opportunity of discussing such appointment with the «B» Shareholders within such ten (10) Business Day period.

Each Shareholder undertakes to exercise its votes in any general meeting of the Company to ensure the passing of any resolutions required to give effect to any request of the «A» Shareholders or the «B» Shareholders for removal or appointment of Managers pursuant to paragraphs 1 or 2 above. Following any such request and until it is given effect, the Managers shall not make any resolution that requires the positive vote of any Manager requested to be so removed or appointed.

Art. 16. Each Shareholder shall have the right at any time to appoint a board observer. Prior to making any such appointment, the Shareholder must give at least ten (10) Business Days' notice to the other Shareholder(s). Such notice shall specify the name and a summary biography of the proposed observers to permit the other Shareholder(s) the opportunity of discussing such appointment with the Shareholder within such ten (10) Business Day period. An observer appointed pursuant to this article 16 shall be entitled to receive notice of all meetings of the board of managers and to attend but not vote at any such meeting.

The Shareholders shall not appoint any person who serves as a director, officer or board observer of any Competitor, or who otherwise has a conflict of interests with the Company that could reasonably interfere with the carrying out of his or her duties to the Company.

Art. 17. At the time of the completion of any sale, assignment, transfer or other disposition of all of the shares held by a Shareholder, that Shareholder shall procure the resignation of each Manager appointed by it unless otherwise agreed with the continuing Shareholder(s) of the same class.

Any Shareholder(s) requesting the removal of a Manager shall be responsible for and agrees with the other Shareholder(s) (contracting for itself and as trustee for the Company) to indemnify and keep indemnified the other Shareholder(s) and the Company on demand against all losses, liabilities and costs which the other Shareholder(s) or the Company may incur arising out of, or in connection with, any claim by the Manager for wrongful or unfair dismissal or redundancy or other compensation arising out of the Manager's removal or loss of office.

Art. 18. Meetings of the board of managers shall be properly convened and held at such times as may be determined by the board of managers and in any event not less than four times annually in Luxembourg or such other place as the board of managers may from time to time determine.

No board of managers' meeting shall normally be convened on less than ten (10) Business Days' notice, but board of managers' meetings may be convened by giving not less than forty-eight (48) hours' notice if the interests of the Company would in the opinion of a Shareholder or a Manager be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such board of managers meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the Managers or the Shareholders agree. Such meetings may be convened on behalf of the Company by any Manager.

The notice of board of managers meeting must contain a detailed agenda of items (and all other relevant documentation) proposed to be considered at the board of managers meeting. The business conducted at any meeting of the board of managers shall only comprise those matters expressly stated in the notice convening such meeting unless otherwise agreed by all the Managers.

Art. 19. Subject to the provisions herebelow, the quorum for any meeting of the board of managers shall be one «A» Manager and one «B» Manager.

If a quorum is not present within an hour of the time appointed for a meeting or ceases to be present at any time during the meeting, the Manager(s) present shall adjourn the meeting to the same place and time three (3) Business Days after the original date set for such adjourned meeting. Notice of the adjourned meeting shall be given to the Managers by the Company. If at the adjourned meeting a quorum is not present within an hour of the time appointed for the meeting, the Manager(s) present shall further adjourn the meeting to the same place and time twenty (20) Business Days after the original date set for such further adjourned meeting. Notice of the further adjourned meeting shall be given to the Managers by the Company. If at the further adjourned meeting a quorum is not present within an hour of the time appointed for the meeting, the Manager(s) present shall constitute a quorum.

Subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into between the shareholders of the Company from time to time, the board of managers shall decide on matters by simple majority vote.

Subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into between the shareholders of the Company from time to time, each Manager shall have one vote at any meeting of the board of managers.

Any Manager may participate in a board of managers meeting by means of a telephone or video conference by means of which all persons participating in the meeting can hear each other throughout the duration of the meeting. Participation in such meeting shall constitute attendance and presence in person at the meeting of the Manager so participating.

Art. 20. The «A» Managers shall be entitled to propose for appointment the Chairman who will be appointed by the board of managers. The Chairman shall not have a casting vote save for such time as the appointment of CANADEL (or an Affiliate of CANADEL) as the developer under any development agreement as may be entered into from time to time has been terminated. If the Chairman is not present at any meeting of the board of managers, the «A» Managers present shall be entitled to propose for appointment another Manager who will be appointed by the board of managers to act as Chairman pro tempore for the purposes of the meeting.

Without prejudice to any other provision of any shareholders' agreement as may be entered into between the shareholders of the Company from time to time, each Shareholder shall, upon giving reasonable notice and at reasonable times, have the right to consult with and advise the board of managers and the board of any of the Company's subsidiaries on those matters that relate to the operation of the Company and its subsidiaries and a representative of each of the Shareholders shall be permitted generally to discuss the affairs, finances and accounts of the Company and its subsidiaries with the Company's officers and its subsidiaries' offices, at such times as the relevant Shareholder may reasonably request.

D. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders

Art. 21. Any decision relating to any of the following matters by any Group Company shall require the unanimous vote in favour of such matter of the Shareholders at a general meeting of the Company properly convened and held (each of (a) to (t) below a «Major Decision»):

- a) except to the extent required by law, any change in the Articles or in the capital structure of any Group Company or the issue of further shares or the creation of any options to subscribe for or acquire shares;
- b) any change to the corporate structure, governance or organisation of any Group Company;
- c) the merger, demerger or acquisition of any Group Company with or to a person who is not a Group Company;
- d) the voluntary winding up or dissolution of any Group Company;
- e) approving any change in the nature of the business to be carried out by the company and each Group Company in accordance with the provisions of any shareholders' agreement as may be entered into between the shareholders of the Company from time to time, or in its corporate or trading name or its business scope;
- f) the issue of securities or listing of securities for trading on any stock exchange or over the counter market;
- g) the distribution of dividends outside the dividend policy stated in any shareholder's agreement as may entered into from time to time between shareholders of the Company;
- h) the approval of or amendment, modification or supplement to a budget, including revenues, operating and capital expenditures and cash flow for a financial year of the Company and each Group Company as may be amended from time to time in accordance with any shareholders' agreement as may entered into from time to time between shareholders of the Company («Annual Budget») or the business plan to be updated annually as may be amended and updated from time to time («Business Plan») or any activity outside the scope of the Annual Budget or the Business Plan or the scope of the Annual Budget or the Business Plan (subject to any variations as may be within the authority of the developer under any development agreement as may be entered into from time to time);
- i) entering into any leasing, construction or other material agreement, or consenting to any modification or termination of, or waiver under, any of the same, including any material change order or other change or modification to any plans and specifications, or any material change in any development project or the cost thereof;
- j) approving the plans and specifications for any construction, improvement, rehabilitation, alteration or material repair with respect to the property or deciding whether to repair or rebuild after, and determining the application of any insurance or coordination proceeds from, any material damage to any of the improvements on the property arising out of a casualty or condemnation;
- k) making or agreeing to any changes to the zoning of the property;

- l) approving the terms and provisions of any restrictive covenants or easement agreements or any documents establishing a cooperative, condominium or similar association or related entity affecting the property;
- m) approving the appointment or replacement of any contractors, sales and leasing agents;
- n) commencing any litigation or action (other than for a small claims matter), or settling or compromising any such claim;
- o) any amendment, modification or supplement of any shareholders agreement as may be entered into between shareholders of the Company from time to time or any development agreement, share purchase agreement and any shareholder loan agreements as may be entered into from time to time;
- p) the disposal of the whole or any part of the property or any Group Company other than the sale of residential units in the ordinary course of business at a price not less than ninety-five per cent (95%) of the price specified in the Annual Budget;
- q) the creation, renewal or extension of any indebtedness in the nature of borrowing of any Group Company (excluding trade credit or any other short term indebtedness incurred in the ordinary course of business of owning and/or developing a residential property) or consenting to any modification or termination of, or waiver under, any of the same;
- r) the creation of any mortgage, charge (whether fixed or floating), pledge, lien, hypothecation, option, assignment, security interest, restriction, right of first refusal, right of pre-emption or other encumbrance of any kind exercisable by a third party securing or any right conferring a priority of payment in respect of any obligation of any person respect of any of the undertakings, property or assets of any Group Company, other than arising by operation of law, or consenting to any modification or termination of, or waiver under, any of the same;
- s) entering into of any transaction in which any Shareholder or any of its Affiliates has a beneficial interest; or
- t) approving a request to the Shareholders to make additional cash contributions to the Company in accordance with any shareholders' agreement as may be entered into between shareholders of the Company from time to time.

Art. 22. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 23. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 24. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 26. The board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Each class of shares will be entitled to dividends in the amounts as specified in any agreement entered into by all the shareholders from time to time.

F. Dissolution - liquidation

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 28. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.»

Fourth resolution

1. The general meeting of shareholders resolves to appoint the following persons as «A» managers of the Company effective on the date hereof and for an indefinite period:

Full name: Fabrice Coste

Position: Controller

DOB: 1 April 1973

Place of Birth: Liège, Belgium
 Professional address: ZI Bourmicht, 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg
 Full name: Jeff Freeman
 Position: Vice President, Development
 DOB: 30 December 1956

Place of Birth: New Haven, CT, USA
 Professional address: 277 Park Avenue, 41st Floor, New York, NY 10172, USA

2. The general meeting of shareholders resolves to appoint the following person as «B» managers of the Company effective on the date hereof and for an indefinite period:

Full name: Claudine Schinker
 Position: Senior Accountant
 DOB: 31 March 1964
 Place of Birth: Pétange, Luxembourg
 Professional address: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Full name: Jack Green
 Position: Real Estate Manager
 DOB: 27 September 1967
 Place of Birth: Sydney, Australia
 Professional address: 28 Lingwood Road, London E5 9BN, United Kingdom

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to accept the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as manager of the Company effective on the date hereof. Therefore, the board of managers is now composed as follows:

- Fabrice Coste, A manager;
- Jeff Freeman, A manager;
- Jack Green, B manager; and
- Claudine Schinker, B manager.

Sixth resolution

The following entity is appointed as independent auditor of the Company effective on the date hereof and for an indefinite period:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 65.477.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,950.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le dix janvier.

Par-devant le soussigné, Maître Paul Decker, notaire, résidant à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LANGRES INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée à Chypre, inscrite auprès du Département du registre des sociétés et du receveur officiel (Department of Registrar of Companies and Official Receiver) sous le numéro HE 202751k, dont le siège social est établi à Arch. Makarious III, 58 Iris Tower, Office 702, P.C. 1075, Nicosie, Chypre, (CANADEL);

ici représentée en l'occurrence par Marc Torbick, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, attribuée à Chypre, le 20 décembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente tout le capital social de JONDOE S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130.660, et dont le siège social est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée conformément à un acte du notaire Maître Paul Decker en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2087, du 25 septembre 2007. Il n'y a pas eu de modification des statuts de la Société depuis sa constitution.

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de reclasser les cent (100) actions émises ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, détenues par CANADEL en tant qu'actions de catégorie «B».

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) actions de catégorie «B» ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) par l'émission de trois cents (300) actions de catégorie «A» ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, devant être payées par un apport en numéraire de trente sept mille cinq cents euros (EUR 37.500).

Toutes les parts sociales nouvellement émises sont entièrement libérées et ont été payées par AIGGRE SPORTA S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130.675, dont le siège social est établi au 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg, (AIGGRE), par un apport en numéraire entièrement alloué au capital social de la Société, de sorte que la somme de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), et représenté par trois cents (300) actions de catégorie «A» et cent (100) actions de catégorie «B» ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune. Le ou les détenteurs d'actions de catégorie «A» sont dénommés dans le présent acte les Associés «A» et les détenteurs d'actions de catégorie «B» sont dénommés dans le présent acte les Associés «B».

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.»

Par conséquent AIGGRE participe à cette assemblée générale des associés de la Société et votera les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier complètement et de mettre à jour les statuts de la Société qui stipuleront dès à présent ce qui suit:

«A. Objet - durée - dénomination - siège social

Art. 1^{er}. Par le présent document, il est constitué par les actuels détenteurs des actions créées en vertu du présent document et parmi tous ceux qui sont susceptibles de devenir associés, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, dans sa version amendée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et d'unités, au Luxembourg et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion des participations, intérêts et unités en question. En particulier, la Société peut acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, des parts, des actions et d'autres titres de participation, des obligations garanties, des obligations non garanties, des certificats de dépôt et d'autres titres de créance et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par quelque entité publique ou privée que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par le biais de placements privés, billets, obligations garanties ou non-garanties et tout type d'actions et/ou titres de créances. La Société peut prêter des fonds, en ce compris le produit de tout emprunt et/ou de toute émission de titres de créances à ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect, même s'il n'est pas substantiel, ou à toute société qui soit actionnaire direct ou indirect de la Société ou toute société affiliée appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées»). Elle peut également octroyer des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Apparentées. La Société peut en outre gager, transférer, grever ou créer autrement une garantie sur la totalité ou une partie de ses actifs.

La Société peut, par ailleurs, investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, en règle générale, utiliser toutes les techniques et instruments se rapportant à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments conçus pour protéger la Société contre les risques liés au crédit, au taux de change, au taux d'intérêt et autres.

La Société peut exécuter toutes transactions commerciales et/ou financières eu égard aux investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers, en ce compris de manière non limitative l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la régénération, le développement, l'amélioration, la culture, la construction sur, vente ou aliénation autre, l'hypothèque, le nantissement ou toute autre charge sur de biens mobiliers ou immobiliers.

La description ci-dessus doit être comprise au sens le plus large et l'énumération précitée n'est pas limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est dénommée JONDOE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale de ses associés. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité sur décision du gérant unique ou, au cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par résolution du gérant ou, au cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

Au cas où le gérant unique ou le conseil de gérance décideraient que des développements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires se sont produits ou sont imminents, susceptibles d'entraver les activités normales de la Société en son siège social ou la facilité de communication entre ledit siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourrait être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; lesdites mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeure une société luxembourgeoise.

B. Capital social - actions

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), et représenté par trois cents (300) actions de catégorie «A» et cent (100) actions de catégorie «B» ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune. Le ou les détenteurs d'actions de catégorie «A» sont dénommés dans le présent acte les Associés «A» et les détenteurs d'actions de catégorie «B» sont dénommés dans le présent acte les Associés «B».

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment moyennant l'accord d'une majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social, sous réserve de l'article 21 ci-dessous. Les associés existants jouissent d'un droit de souscription préférentiel proportionnel au nombre d'actions détenues par chacun d'eux dans le cas d'un apport en numéraire.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Les copropriétaires conjoints désignent un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.

Art. 9. Les actions de la Société peuvent être transférées librement entre les associés et tout transfert entre vifs à un nouvel associé est soumis à l'approbation dudit transfert par les autres associés, moyennant une majorité de trois quarts du capital social.

En cas de décès, les actions de l'associé défunt peuvent être transférées à de nouveaux associés uniquement sous réserve de l'approbation dudit transfert, donnée par les autres associés réunis en assemblée générale, moyennant une majorité des trois quarts du capital social. Ladite approbation n'est toutefois pas requise si les actions sont transférées aux parents, aux descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Administration

Art. 11. Le conseil de gérance est chargé de la supervision et de la gestion de la Société et de son activité, sauf eu égard aux matières qui sont spécifiquement réservées aux associés dans l'article 21 des présents statuts et par la loi.

Art. 12. Le nombre de gérants, sera de quatre (4), dont deux (2) seront des Gérants «A» et deux (2) des Gérants «B».

Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment sans motif spécifique.

Les gérants n'auront pas droit à une quelconque rémunération en leur qualité de gérants de la Société.

Art. 13. Le conseil de gérance prendra des mesures pour nommer et révoquer les gérants aux conseils de chaque filiale de la Société. Au cas où le conseil de gérance ne parvient pas à se mettre d'accord concernant la nomination ou la révocation d'une personne au conseil de gérance desdites filiales de la Société, le conseil de ladite filiale de la Société

comprendra quatre (4) gérants dont deux (2) seront choisis par le ou les Associés «A» et deux (2) seront choisis par le ou les Associés «B» et les dispositions des articles 15 à 20 (inclus) s'appliqueront mutatis mutandis eu égard aux gérants de la filiale en question de la Société.

Art. 14. Les associés ne désigneront pas une personne qui agit en tant qu'administrateur, responsable ou observateur au conseil de gérance de toute personne (pour éviter tout doute, cela n'inclut pas toute personne spécifiée, toute autre personne contrôlant ou contrôlée directement ou indirectement, ou sous le contrôle commun direct ou indirect de la personne spécifiée, à condition que la Société ne soit pas considérée comme étant l'affiliée d'un associé et à condition, en outre, que nonobstant ce qui précède R.Evolution sera considérée comme une affiliée de CANADEL) d'un associé («Affilié»), de toute autre personne contrôlant ou contrôlée directement ou indirectement par, ou sous le contrôle commun direct ou indirect de la personne spécifiée à condition que la Société ne soit pas considérée comme étant l'affiliée d'un actionnaire et à condition, en outre, que nonobstant ce qui précède SIA R.Evolution CANADEL, une société (sabiedr ba ar ierobežotu atbild bu) constituée en Lettonie sous le numéro d'enregistrement unifié LV40003934577 (R.Evolution) soit considérée comme une affiliée de CANADEL d'un actionnaire) qui possède un intérêt de contrôle dans, développe et/ou gère, que ce soit directement ou par le biais de ses affiliés), des actifs immobiliers représentant au total plus de cinq mille mètres carrés (5.000 m²) dans un rayon de 25km autour de la Propriété («Concurrent») ou qui a autrement un conflit d'intérêts avec la Société, pouvant raisonnablement entraver l'exécution de ses obligations vis-à-vis de la Société.

Le conseil de gérance veillera à ce que, sous réserve du droit applicable, aucune décision ne soit prise ou aucune action ne soit entreprise par une filiale de la Société (sauf pour tout acte devant être accompli pour être conforme au présent article 14) pour:

(i) faire l'une des affaires définies à l'article 21 des présents statuts sur base du fait que ladite clause s'appliquera mutatis mutandis à la Société et à chaque filiale de la Société («Société du Groupe») (les «Affaires Majeures»); ou

(ii) appliquer, modifier et renoncer à tout droit d'action que ladite Société du Groupe pourrait avoir eu égard à toute violation d'une obligation due par CANADEL ou un affilié de CANADEL à ladite Société du Groupe conformément aux conditions d'un contrat de développement pouvant être conclu le cas échéant entre SIA BSD INVESTMENT, une société (sabiedr ba ar ierobežotu atbild bu) constituée en Lettonie sous le numéro d'enregistrement unifié 40003799073 (HOLD-CO) et R. Evolution sous la forme convenue et tout contrat de développement de remplacement conclu entre HoldCo et un développeur de remplacement et ou un contrat autre (une «Mesure d'Application»),

sans l'accord écrit préalable du conseil de gérance. Le conseil de gérance veillera à ce que:

(i) les gérants de chaque Société du Groupe (hormis la Société) rapportent toute Affaire majeure ou Mesure d'application se rapportant à ladite Société du Groupe au conseil de gérance pour approbation; et

(ii) les gérants de chaque Société du Groupe (hormis la Société) soient notifiés promptement du présent article 14 et comprennent les limitations eu égard au processus décisionnel ayant trait aux Affaires Majeures et aux Mesures d'Application.

Art. 15. La majorité dans l'intérêt des Associés «A» (agissant ensemble comme une partie) peut demander la révocation par les associés d'un Gérant «A» et la désignation d'un nouveau Gérant «A» à sa place par le biais d'une notification écrite à la Société à condition que lesdits Associés «A» accordent un préavis écrit d'au moins dix (10) jours ouvrables («Jour Ouvrables» signifiant n'importe quel jour, autre qu'un samedi ou un dimanche, au cours duquel les banques à Londres, la ville de Luxembourg, New York, Riga et Tel-Aviv sont ouvertes pour la transaction des opérations normales) aux Associés «B» de leur demande de remplacer le Gérant «A». Ladite notification doit spécifier le nom et une biographie succincte du gérant de remplacement proposé, afin de permettre aux Associés «B» de discuter ladite désignation avec les Associés «A» dans ladite période de dix (10) Jours Ouvrables.

La majorité dans l'intérêt des Associés «B» (agissant ensemble comme une partie) peut demander la révocation par les associés d'un Gérant «B» et la désignation d'un nouveau Gérant «B» à sa place par le biais d'une notification écrite à la Société, à condition que lesdits Associés «B» accordent un préavis écrit d'au moins dix (10) Jours Ouvrables aux Associés «A» de leur demande de remplacer le Gérant «B». Ladite notification doit spécifier le nom et une biographie succincte du gérant de remplacement proposé, afin de permettre aux Associés «A» de discuter ladite désignation avec les Associés «B» dans ladite période de dix (10) Jours Ouvrables.

Chaque associé s'engage à exercer son droit de vote lors de toute assemblée générale de la Société, afin de veiller à l'adoption de toutes les résolutions requises pour que prenne effet toute demande des Associés «A» ou des Associés «B» concernant la révocation ou la désignation de gérants conformément aux paragraphes 1^{er} ou 2 ci-dessus. Suite à ladite demande et jusqu'à ce qu'elle prenne effet, les gérants n'adopteront aucune résolution qui requière le vote positif d'un gérant devant être ainsi révoqué ou désigné.

Art. 16. Chaque associé aura le droit, à tout moment, de désigner un observateur au conseil de gérance. Avant de procéder à ladite désignation, l'associé doit donner aux autres associés un préavis de dix (10) Jours Ouvrables au moins. Ladite notification devra spécifier le nom et une biographie succincte des observateurs proposés afin de permettre aux autres associés de discuter ladite désignation avec l'associé dans ladite période de dix (10) Jours Ouvrables. Un observateur désigné conformément au présent article 16 aura le droit de recevoir des notifications de toutes les réunions du conseil de gérance et d'assister mais pas de voter auxdites réunions.

Les associés ne désigneront pas une personne qui agit en tant qu'administrateur, responsable ou observateur au conseil de gérance d'un concurrent, ou qui a autrement, avec la Société, un conflit d'intérêts susceptible d'entraver l'exécution raisonnable de ses obligations vis-à-vis de la Société.

Art. 17. Au terme d'une vente, d'une cession, d'un transfert ou d'une aliénation autre de l'ensemble des actions détenues par un associé, celui-ci veille à la révocation de chaque gérant désigné par lui sauf accord contraire avec le ou les associés restants de la même catégorie.

Un ou plusieurs associés demandant la révocation d'un gérant, seront responsables et conviennent avec le ou les autres associés (contractant pour lui ou eux-mêmes et en tant que mandataire pour la Société) d'indemniser le ou les autres associé(s) et la Société sur demande contre toutes pertes, toutes dettes et tous frais que le ou les autres associés ou la Société sont susceptibles d'encourir suite à, ou en rapport avec toute action intentée par le gérant pour congédiement ou licenciement abusif ou inéquitable, ou une autre compensation résultant de la révocation ou de la perte de mandat de gérant.

Art. 18. Les réunions du conseil de gérance seront dûment convoquées et tenues aux dates déterminées par le conseil de gérance, et dans tous les cas au moins quatre fois par an à Luxembourg ou en tout autre lieu déterminé le cas échéant par le conseil de gérance.

Aucune réunion du conseil de gérance ne sera normalement convoquée par le biais d'une notification de moins de dix (10) Jours Ouvrables, bien que les réunions du conseil de gérance puissent être convoquées par le biais d'une notification avec préavis d'au moins quarante-huit (48) heures si les intérêts de la Société risquent d'être affectés substantiellement, dans l'opinion d'un associé ou gérant, si le point à aborder à ladite réunion du conseil de gérance n'est pas traité d'urgence ou si la totalité des gérants ou des associés acceptent. Ces réunions peuvent être convoquées pour le compte de la Société par n'importe quel gérant.

La notification relative à la réunion du conseil de gérance doit contenir un ordre du jour détaillé (et toute autre documentation pertinente) proposé pour être considéré à la réunion du conseil de gérance. Les points abordés à une réunion du conseil de gérance ne comprendront que les matières expressément indiquées dans la notification convoquant ladite réunion sauf accord contraire de tous les gérants.

Art. 19. Sous réserve des dispositions ci-dessous, le quorum pour toute réunion du conseil de gérance sera d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B».

Si un quorum n'est pas réuni dans l'heure suivant l'heure fixée pour une réunion ou cesse d'être présent pendant la réunion, le ou les gérants présents reportent alors la réunion au même lieu et à la même heure trois (3) Jours Ouvrables après la date initiale fixée pour ladite réunion reportée. Une notification de la réunion reportée sera remise aux gérants par la Société. Si lors de la réunion reportée un quorum n'est pas atteint dans l'heure suivant l'heure fixée pour ladite réunion, le ou les gérants reportent alors la réunion au même lieu et à la même heure vingt (20) Jours Ouvrables après la date initiale fixée pour ladite réunion reportée une seconde fois. La notification concernant la réunion reportée une seconde fois est remise aux gérants par la Société. Si lors de la réunion reportée une seconde fois, un quorum n'est pas présent dans l'heure suivant l'heure fixée pour la réunion, le ou les gérants présents constituent un quorum.

Sous réserve des dispositions d'un pacte d'associés conclu entre les associés de la Société le cas échéant, le conseil de gérance décide par le biais d'un vote à la majorité simple.

Sous réserve des dispositions d'un pacte d'associés conclu entre les associés de la Société le cas échéant, chaque gérant dispose d'une voix lors d'une réunion du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par le biais d'une conférence téléphonique ou une vidéoconférence permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre pendant toute la durée de la réunion. La participation sous cette forme du gérant en question à ladite réunion équivaut à une participation et à une présence en personne de celui-ci à la réunion.

Art. 20. Les Gérants «A» sont habilités à proposer le Président qui sera désigné par le conseil de gérance. Le Président ne dispose pas d'un vote prépondérant sauf lorsque la désignation de CANADEL (ou d'un affilié de CANADEL) en tant que développeur en vertu d'un contrat de développement c a été résilié. Si le Président n'est pas présent à une réunion du conseil de gérance, les Gérants «A» présents pourront proposer un autre gérant qui sera désigné par le conseil de gérance pour faire fonction de Président pro tempore pour les besoins de la réunion.

Sans préjudice d'autres dispositions d'un pacte d'associés conclu entre les associés de la Société, chaque associé aura le droit, moyennant la remise d'une notification raisonnable, dans un délai raisonnable, de consulter et d'aviser le conseil de gérance et le conseil de n'importe laquelle des filiales de la Société concernant les sujets qui se rapportent à l'activité de la Société et de ses filiales, et un représentant de chacun des associés sera généralement habilité pour discuter les affaires, les finances et les comptes de la Société et de ses filiales avec les responsables de la Société et les cadres de ses filiales, aux dates raisonnablement demandées par l'associé en question.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 21. Toute décision ayant trait à l'une des questions suivantes et prise par une Société du Groupe nécessitera le vote unanime des associés en faveur de ladite question, lors d'une assemblée générale de la Société dûment convoquée et tenue (chacun des points de (a) à (t) ci-dessous étant une «Décision Majeure»):

- a) sauf dans la mesure exigée par la loi, toute modification des statuts ou de la structure du capital d'une Société du Groupe ou l'émission d'actions supplémentaire ou la création d'options pour souscrire ou acquérir des actions;
- b) toute modification de la structure de la société, de la gouvernance ou de l'organisation d'une Société du Groupe;
- c) la fusion, la scission ou l'acquisition d'une Société du Groupe avec ou par une personne qui ne soit pas une Société du Groupe;
- d) la liquidation ou la dissolution volontaires d'une Société du Groupe;
- e) l'approbation d'une modification dans la nature de l'activité à exécuter par la société et chaque Société du Groupe conformément aux dispositions de tout pacte d'associés susceptible d'avoir été conclu le cas échéant entre les associés de la Société, ou de sa raison sociale ou de sa dénomination commerciale ou la portée de son activité;
- f) l'émission de titres ou la cotation de titres à n'importe quelle bourse ou sur n'importe quel marché hors bourse;
- g) la distribution de dividendes en dehors du règlement en matière de dividendes défini dans un pacte d'associés susceptible d'avoir été conclu le cas échéant entre les associés de la Société;
- h) l'approbation ou l'amendement, la modification ou le complément d'un budget, en ce compris les revenus, les frais d'exploitation et les dépenses de capital et le flux de trésorerie pour un exercice financier de la Société et chaque Société du Groupe, tel qu'il peut être modifié le cas échéant conformément à un pacte d'associés conclu le cas échéant entre les associés de la Société (le «Budget Annuel») ou le plan d'affaires à actualiser chaque année, susceptible de modification et de mise à jour (le «Plan d'Affaires») ou toute activité sortant de la portée du Budget Annuel ou du Plan d'Affaires (sous réserve de toute variation susceptible de tomber sous la compétence du développeur en vertu d'un contrat de développement conclu le cas échéant);
- i) la conclusion d'un contrat de leasing, de construction ou substantiel autre, ou consentir à toute modification ou résiliation, ou renonciation à ceux-ci, en ce compris tout ordre de modification substantiel ou une autre modification de plans et de spécifications, ou une modification substantielle d'un projet de développement ou du coût de celui-ci;
- j) l'approbation des plans et des spécifications pour toute construction, amélioration, réhabilitation, altération ou réparation substantielle eu égard à la propriété ou la décision concernant la réparation et la reconstruction ultérieure, et la détermination de l'utilisation d'indemnités de l'assurance ou de coordination suite à un dommage matériel de l'une des améliorations de la propriété résultant d'un sinistre ou d'une condamnation;
- k) l'exécution ou l'accord concernant tous changements du zonage de la propriété;
- l) l'approbation des conditions et des dispositions de tout engagement restrictif ou accord de servitude ou de tous documents établissant une association coopérative, de copropriété ou semblable ou une entité apparentée affectant la propriété;
- m) l'approbation de la désignation ou du remplacement de tous contractants, agents commerciaux et de leasing;
- n) l'introduction d'une poursuite ou d'une action (autre que les demandes d'importance restreinte), ou l'arrangement ou la transaction de ladite action;
- o) tout changement, toute modification ou tout complément d'un pacte d'associés conclu le cas échéant entre les associés de la Société ou tout contrat de développement, contrat d'achat d'actions et tout contrat de prêt d'associés pouvant être conclu;
- p) l'aliénation de la totalité ou d'une partie des biens ou une Société du Groupe autre que la vente d'unités résidentielles dans le cours normal des affaires à un prix non inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du prix spécifié dans le Budget Annuel;
- q) la création, le renouvellement ou l'extension d'une dette dans la nature d'un emprunt d'une Société du Groupe (hormis le crédit commercial ou toute autre dette à court terme encourue dans le cours normal des affaires concernant la possession et/ou le développement d'une propriété résidentielle) ou l'approbation de toute modification ou résiliation ou renonciation à celle-ci;
- r) la création d'une hypothèque, d'une charge (fixe ou flottante), d'un gage, d'un nantissement, d'une option, d'une cession, d'un intérêt de garantie, d'une restriction, d'un droit de premier refus, d'un droit de préemption ou d'une autre charge de quelque nature que ce soit pouvant être exercée par un tiers garant ou un droit conférant une priorité de paiement eu égard à une quelconque obligation d'une personne concernant l'un des engagements, des biens ou des actifs d'une Société du Groupe, autre que résultant d'un effet de la loi, ou l'approbation d'une modification ou d'une résiliation ou d'une renonciation à ceux-ci;
- s) la conclusion d'une transaction dans laquelle un associé ou l'un de ses affiliés a un intérêt bénéficiaire; ou
- t) l'approbation d'une demande aux associés pour faire des contributions supplémentaires en espèces à la Société conformément à un pacte d'associés conclu le cas échéant entre les associés de la Société.

Art. 22. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de l'article XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Exercice financier - comptes annuels - distribution de profits

Art. 23. L'exercice de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 24. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont clôturés et le ou les gérants prépare(nt) un inventaire, en ce compris une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut inspecter l'inventaire précité et le bilan au siège social de la Société.

Art. 25. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront alloués pour la constitution d'une réserve statutaire, jusqu'à ce que ladite réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être utilisé librement par les associés.

Art. 26. Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé ou aux associés avant la fin de l'exercice financier sur la base d'un état des comptes démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas dépasser, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice financier, majorés des bénéfices reportés et des réserves disponibles, mais diminué par les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve à constituer conformément au droit luxembourgeois ou aux présents statuts et que (ii) toute somme ainsi distribuée qui ne correspond pas aux bénéfices effectivement réalisés soit remboursée par le ou les associés.

Chaque catégorie d'actions donne droit à des dividendes à concurrence des montants spécifiés dans tout contrat conclu par les associés le cas échéant.

F. Dissolution - liquidation

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la Société est liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être associés, et qui sont désignés par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et leurs honoraires. Sauf disposition contraire, les liquidateurs jouissent des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la société.

L'excédent résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué parmi les associés proportionnellement aux actions de la Société détenues par eux.

Art. 28. Toutes les questions non régies par les présents statuts sont déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée».

Quatrième résolution

1. L'assemblée générale des associés décide de désigner les personnes suivantes en tant que Gérants «A» de la Société avec entrée en vigueur à partir de la date du présent document et pour une période indéterminée:

Nom complet: Fabrice Coste

Fonction: Contrôleur

Date de naissance: 1^{er} avril 1973

Lieu de naissance: Liège, Belgique

Adresse professionnelle: ZI Bourmicht, 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

Nom complet: Jeff Freeman

Fonction: Vice President, Development

Date de naissance: 30 Décembre 1956

Lieu de naissance: New Haven, CT, USA

Adresse professionnelle: 277 Park Avenue, 41st Floor, New York, NY 10172, USA

2. L'assemblée générale des associés décide de désigner les personnes suivantes en tant que Gérants «B» de la Société avec entrée en vigueur à partir de la date du présent document et pour une période indéterminée:

Nom complet: Claudine Schinker

Fonction: Comptable senior

Date de naissance: 31 mars 1964

Lieu de naissance: Pétange, Luxembourg

Adresse professionnelle: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Nom complet: Jack Green

Fonction: Administrateur dans l'immobilier

Date de naissance: 27 septembre 1967

Lieu de naissance: Sydney, Australie

Adresse professionnelle: 28 Lingwood Road, Londres E5 9BN, Royaume-Uni

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant de la Société avec entrée en vigueur à partir de la date du présent document.

Par conséquent, le conseil de gérance est à présent composé comme suit:

- Fabrice Coste, Gérant A;
- Jeff Freeman, Gérant A;
- Jack Green, Gérant B; et
- Claudine Schinker, Gérant B.

Sixième résolution

L'entité suivante est désignée comme réviseur d'entreprises de la Société avec entrée en vigueur à partir de la date du présent document et pour une durée indéterminée:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au numéro 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société suite à sa constitution, sont estimés à environ 3.900 EUR.

Le présent acte notarié a été établi à Luxembourg, à la date citée au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, c'est la version anglaise qui prévaut.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Torbick, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008. Relation: LAC/2008/2116. — Reçu 187,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008023851/206/731.

(080022909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

SSCP Plastics Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.531.

In the year two thousand seven, on twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SSCP PLASTICS HOLDING SCA, a société en commandite par actions having its registered office in L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll; registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B number 94.531. The aforesaid company was incorporated pursuant to a notarial deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2003, which was published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 855 of 20 August, 2003.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that shareholders representing more than half of the share capital of the Company, are represented at this meeting, in accordance with the articles of association of the Company. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Dissolution and liquidation of the Company;
- 2.- Appointment of the liquidator in accordance with the stipulations of Article 22.3 of the Articles of Association;
- 3.- Determination of the powers and compensations of the liquidator;
- 4.- Miscellaneous.

IV.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of 28 December 2007.

Second resolution

The general meeting decides pursuant to Article 22.3 of the Articles of Association to appoint as liquidator the general partner of the Company, namely SSCP PLASTICS S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies in Luxembourg under the number B 94.530 represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Third resolution

The general meeting decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The meeting decides that the liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory and shall fully rely on the books and financial documents of the Company.

The liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for in Articles 144 and 145 of the Luxembourg company law Act of 10 August 1915, as amended, without specific prior authorisation of a shareholders general meeting.

The liquidator may under his own responsibility delegate, regarding special or specific operations, such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator is authorised to proceed to payment to the shareholders of the Company of any advance on liquidation proceeds, in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, as soon as possible, in any form, according to the available funds and financial needs of the Company.

The liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

The meeting decides that the liquidator shall not receive any compensation for the performance of its duties as liquidator of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, instrumentant.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SSCP PLASTICS HOLDING SCA, une société en commandite par actions ayant son siège social à L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 94.531. La société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, du 9 juillet 2003, publié au mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et associations, numéro 855 du 20 août 2003.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les actionnaires représentant plus de la moitié du capital social sont représentés à la présente assemblée, en conformité avec les statuts de la Société. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

- 1.- Dissolution et liquidation de la société.
- 2.- Nomination du liquidateur, comme prévu par l'article 22.3 des Statuts.
- 3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.
- 4.- Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la société en liquidation à partir du 28 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide conformément à l'article 22.3 des Statuts de nommer le gérant de la Société comme liquidateur, à savoir SSCP PLASTICS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 94.530 représentée à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

L'assemblée décide que le liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement sur les livres et documents financiers de la Société. Le liquidateur a le pouvoir d'accomplir et d'exécuter toutes les opérations prévues par les articles 144 et 145 de la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, sans autorisation spécifique préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le liquidateur peut déléguer sous sa propre responsabilité, concernant des opérations spéciales ou spécifiques, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine à un ou plusieurs représentants.

Le liquidateur peut procéder au paiement de toute avance sur le boni de liquidation aux actionnaires, en conformité Avec la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 15 août 1915, telle que modifiée, aussi rapidement que possible, sous toute forme, selon les fonds disponibles et les besoins financiers de la Société.

Le liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du liquidateur lie valablement et sans limitation la société dans le processus de liquidation.

Le liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

L'assemblée décide que le liquidateur ne percevra aucune rémunération pour l'exécution de son mandat de liquidateur de la société.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la société en raison des présentes, est estimé approximativement à 1.500,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, connu du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont tous signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008. Relation LAC/2008/122. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008023828/211/129.

(080022965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Salusam Sales AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 131.109.

Im Jahre zweitausendsieben, am 11. Dezember.

Vor Notar Roger Arrensдорff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der SALUSAM SALES AG, mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Roger Arrensдорff aus Bad-Mondorf am 10. August 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 2167 vom 2. Oktober 2007, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 131.109.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Thorsten Lakus, Privatangestellter, wohnhaft zu D-54296 Trier, Zum Schellberg 3. Der Vorsitzende bestellt zum Stimmzähler Diana Schug, Privatangestellte, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Am Kinderdorf 7. Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Wecker;

- Abänderung des ersten Abschnitts von Artikel 3 der Statuten um diesen in Einklang zu bringen mit der obengenannten Beschlussfassung;

- Festlegung der Adresse der Gesellschaft;

- Abberufung des Verwaltungsratsvorsitzenden;

- Abberufung der drei Verwaltungsratsmitglieder;

- Abberufung des Kommissars;

- Ernennung von drei neuen Verwaltungsratsmitgliedern;

- Ernennung von einem neuen Verwaltungsratsvorsitzenden;

- Ernennung von drei neuen Kommissaren.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Wecker zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Abschnitt von Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

deutsche Fassung

« **Art. 3. Erster Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.»

english version

« **Art. 3. first paragraph.** The Head Office of the Company is in Wecker.»

Dritter Beschluss

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss festgelegt.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Verwaltungsratsvorsitzenden Fabrice Becquer abzurufen und dies vom 15. Dezember 2007 an, es wird ihm Entlastung erteilt.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Verwaltungsratsmitglieder Fabrice Becquer, Götz Schoebel und Hiltrud Lehnen abzurufen und dies vom 15. Dezember 2007 an, es wird ihnen Entlastung erteilt.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Kommissar LCG INTERNATIONAL AG abzurufen und dies vom 15. Dezember 2007 an, es wird ihm Entlastung erteilt.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst drei neue Verwaltungsratsmitglieder und ein Verwaltungsratsvorsitzender zu ernennen und dies vom 15. Dezember 2007 angerechnet:

- Peter Stengel, Kaufmann, wohnhaft zu D-59320 Ennigerloh, Zum Dannehof 2, Verwaltungsratsvorsitzender,
- Ulrike Schubach, Kauffrau, wohnhaft zu D-67134 Birkenheide, Hundertmorgenstr. 12,
- Svitlana Kolosovs'ka, Ingenieur, wohnhaft zu D-67657 Kaiserslautern, Am Schittweg 4.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst drei neue Kommissare zu ernennen und dies vom 15. Dezember 2007 anzurechnen:

- LUDWIG CONSULT S.à r.l., mit Sitz zu L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill,
- Dr. Michael Ehrenberger, Arzt, wohnhaft zu A-8382 Mogersdorf 159,
- Erwin Paupers, Kaufmann, wohnhaft zu D-67346 Speyer, Im Lammsbauch 24.

Neunter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und der Kommissare enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben,

Gezeichnet: O. Voegele, T. Lakus, D. Schug, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 2007. Relation: REM/2007/1938. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 janvier 2008.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008023826/218/82.

(080022538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 9.956.

L'an deux mille sept, le dix neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9.956.

La Société fut constituée suivant acte notarié en date du 26 novembre 1971, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 8 avril 1972, numéro 47.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 avril 2007, numéro 688, page 33 010.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni d'Aubert, administrateur, demeurant à Hesperange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Capellini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Gaël Briand, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de dix millions cent mille euros (10.100.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-six millions trois cent mille euros (286.300.000,- EUR) à un montant de deux cent quatre-vingt-seize millions quatre cent mille euros (296.400.000,- EUR) par la création et l'émission de dix mille cent (10.100) actions nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-seize millions quatre cent mille euros (296.400.000,- EUR) représenté par deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cents (296.400) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux termes et conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social d'un montant de deux cent quatre-vingt-six millions trois cent mille euros (286.300.000,- EUR) divisé en deux cent quatre-vingt-six mille trois cents (286.300) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée générale, réunissant donc l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une augmentation de capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de dix millions cent mille euros (10.100.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-six millions trois cent mille euros (286.300.000,- EUR) à un montant de deux cent quatre-vingt-seize millions quatre cent mille euros (296.400.000,- EUR) par la création et l'émission de dix mille cent (10.100) actions nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Toutes les dix mille cent (10.100) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE s.r.l., une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, établie et ayant son siège social à Florence (I), 3, Via Sette Santi, au prix de mille euros (1.000,- EUR) par action.

Le second actionnaire renonce expressément à son droit préférentiel de souscription lors de la souscription des dix mille cent (10.100) actions nouvellement émises par la Société.

Les parties mentionnées sont dûment représentées par Monsieur Giovanni d'Aubert, prénommé, en vertu de deux procurations annexées au présent acte.

Les dix mille cent (10.100) actions présentement souscrites par le seul souscripteur susnommé, la société A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE s.r.l., ont été intégralement libérées par lui, au moyen d'un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, figurant en compte courant actionnaire à la situation intermédiaire de la Société au 17 décembre 2007 d'un montant de dix millions cent mille euros (10.100.000,- EUR) que la société A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE s.r.l., prédésignée, possède contre la Société A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi et signé préalablement à l'augmentation de capital par le réviseur d'entreprises, la société FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg,

lequel rapport établi le 18 décembre 2007, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-seize millions quatre cent mille euros (296.400.000,- EUR) représenté par deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cents (296.400) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux termes et conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de cent six mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. d'Aubert, J.-P. Capellini, G. Briand, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16440. — Reçu 101.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023860/239/104.

(080022491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Wallace Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.041.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WALLACE PROPERTIES S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.041 (the Company), incorporated on 27 November 2006 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on 26 January 2007 under the number 58.

There appeared:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 117.239 (the Shareholder), hereby represented Mr Udo Hesemann, manager, residing professionally at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 25.-, in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro) by way of the creation and issuance of one share of the Company with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and together with an aggregate share premium of EUR 19,999,975.- (nineteen million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro);

3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2. above by way of conversion of a receivable held by the Shareholder in an amount of EUR 20,000,000.- (twenty million Euro) to the Company into share capital of the Company;

4. Subsequent amendment of article 6 of the Articles;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in item 3. above;

6. Amendment of article 10 of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25.- (twenty-five Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro) by way of the creation and issuance of one share of the Company with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and together with an aggregate share premium of EUR 19,999,975.- (nineteen million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro), and the Shareholder hereby issues such new share (the New Share).

Third resolution

The Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Shareholder declares to (i) subscribe to one share to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such New Share by way of conversion of a receivable held by the Shareholder in an amount of EUR 20,000,000.- (twenty million Euro) (the Conversion Amount).

The above Conversion Amount, in an aggregate net amount of EUR 20,000,000.- (twenty million Euro) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 25.- (twenty-five) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) the remaining balance in an amount of EUR 19,999,975.- (nineteen million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The contribution in kind has been valued by the Shareholder and the Company, who, in turn confirm in a certificate the free transferability of the receivable and that the receivable is certain, liquid and immediately payable. Such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

As a result of the above capital increase, the Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

| Name and address of the Shareholders | Number of shares |
|---|------------------|
| SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. | 501 |
| Total of shares | 501 |

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (12,525.- EUR), represented by five hundred and one (501) sharequotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Shareholders and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to see to any formalities in connection with the issuance of shares of the Company to the Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company so that article 10 shall henceforth read as follows:

« **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked

and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the managers) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately five thousand six hundred Euro (5.600,- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de WALLACE PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 122.041 (la Société). La Société a été constituée le 27 novembre 2006 en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 26 janvier 2006 sous le numéro 58.

A comparu:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.239 (l'Associé), Ici représentée par M. Udo Hesemann, gérant, de résidence professionnelle au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'Associé, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentais d'acter ce qui suit:

I. que 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune, à un montant de 12.525,- EUR (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros), par voie de l'émission d'une part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune et ensemble avec une prime d'émission de 19.999.975,- EUR (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros);

3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus par le biais de la conversion d'une créance de l'Associé d'un montant de 20.000.000,- EUR (vingt millions Euros);

4. Modification consécutive de l'article 6 des Statuts;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission de la nouvelle part sociale telle que mentionnée au point 2. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes);

6. Modification de l'article 10 des Statuts; et

7. Divers.

III. Que l'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune, à un montant de 12.525,- EUR (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros), par voie de l'émission d'une part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune et ensemble avec une prime d'émission de 19.999.975,- EUR (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros) et les Associés émettent cette nouvelle part sociale (la Nouvelle Part Sociale).

Troisième résolution

L'Associé décide en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé déclare (i) souscrire à une part sociale à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer cette Nouvelle Part Sociale par le biais réalisé par la conversion d'une créance de l'actionnaire d'un montant de 20.000.000,- EUR (vingt millions Euros) (l'Apport):

Ledit Apport d'un montant total de 20.000.000,- EUR (vingt millions Euros) devra être attribué comme suit:

(i) un montant de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde de 19.999.975,- EUR (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé décide d'acter que l'actionariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

| Nom et adresse des Associés | Nombre de parts sociales |
|---|-----------------------------|
| SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. | 501 |
| Total de parts sociales: | 501 |

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq (12.525,- EUR) représenté par cinq cent une (501) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par les Associés et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission de parts sociales de la Société à SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au

siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.»

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à cinq mille six cents (5.600,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: U. Hesemann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43708. — Reçu 100.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008023825/5770/284.

(080022634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Wert ITI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.966.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WERT INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., with principal place of business at 6, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

represented by Mrs Ute Bräuer, Maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy.

Said proxy after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise financially assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The company will have the denomination of WERT ITI S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All shares are subscribed by WERT INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company WERT ITI S.à r.l., the sole shareholder representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company shall be at L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The members resolve to elect the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Jason Spaeth, with professional address at 75 Davies Street, 2nd Floor South, London W1K 5HT, United Kingdom;
- Mr Andrew Lenk, with professional address at 75 Davies Street, 2nd Floor South, London W1K 5HT, United Kingdom;
- Mr Stewart Kam-Cheong with professional address at 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WERT INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à 6, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

ici représentée par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement dans le financement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de WERT ITI S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Tous les parts sociales ont été souscrites par WERT INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

26483

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société WERT ITI S.à r.l., le seule actionnaire représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les associés décident d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jason Spaeth, demeurant à 75 Davies Street, 2nd Floor South, London W1K 5HT, Royaume-Uni;
 - Monsieur Andrew Lenk, demeurant à 75 Davies Street, 2nd Floor South, London W1K 5HT, Royaume-Uni,
 - Monsieur Stewart Kam-Cheong demeurant à 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008. LAC/2008/4812. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008023812/242/324.

(080022673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

ArclIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.874.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.938.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008023898/5770/13.

(080022993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Angels Overseas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 90.299.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008023897/5770/12.

(080022413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Alex F. Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 80.245.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008023896/5770/12.

(080022417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

SIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 11.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008023895/239/12.

(080022723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Patrimoine International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 46.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008023894/239/12.

(080022406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Prestwick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 88.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008023893/239/12.

(080022414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Aristote Creation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.843.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 décembre 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Michèle Helminger, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023357/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Dega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.456.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 6 novembre 2007*

La démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Romaine Scheifer-Gillen, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

DEGA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008023372/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00584. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Leponte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.163.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 5 décembre 2007 que:

Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- Monsieur Michele Canepa, employé privé demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

- Monsieur Riccardo Moraldi; employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Est réélue commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- GLOBAL TRUST ADVISORS S.A. avec siège social 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008023350/5878/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Bonzaï S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.647.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juillet 2007 que:

- AUSTIN EQUITIES S.A., ayant son siège à Panama, Mossfon Building, East 54th Street, a été nommée Commissaire en remplacement de AB & S EXECUTIVE & CONSULTING SA, démissionnaire. Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008023351/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Bersy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.219.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle Reportée, tenue en date du 12 décembre 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Madame Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

2) renouvellement du mandat du commissaire EUROFID S.à.r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023383/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Kidde Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 205.032.750,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.074.

Par résolution signée en date du 18 janvier 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Dominique Tamborini, avec adresse au 2-4, rue Pascal Blaise, F-93157 Le Blanc Mesnil, France, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Evan Smith, avec adresse professionnelle au 65, avenue de Colmar, F-92500 Rueil Malmaison, France, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 30 novembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023381/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Cleanoz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.724.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juillet 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Michèle Helminger, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023358/550/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Amadeus Yacht Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 101.938.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 13 décembre 2007 que

- M. Jean Claude Fert,

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., enregistrée auprès du RCSL sous numéro B 94.030 et

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., enregistrée auprès du RCSL sous numéro B 94.029,

ont été renommés en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat, et que

- L'ALLIANCE REVISION SARL, enregistrée auprès du RCSL sous numéro B 46.498, a été renommée commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008023362/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00602. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.388,76.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.749.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique prenant effet le 30 novembre 2007 que:

les personnes suivantes ont été nommées gérants avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Rolf Caspers, banquier, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- Olivier Jarny, employé privé, né le 22 décembre 1975 à Nantes, France, demeurant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- Anja Lakoudi, employé privé, née le 23 décembre 1977 à Schlema, Allemagne, demeurant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour extrait conforme

P. Lancelin

Mandataire

Référence de publication: 2008023364/275/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Glades Park International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.970.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 27 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil C n ° 1299 du 7 septembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 janvier 2008 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler ceux-ci comme suit:

* aux postes d'administrateurs pour une période de six ans:

- Monsieur Emilio Martinenghi, agent fiduciaire, demeurant à CH-Cureglia. Monsieur Emilio Martinenghi occupera également la fonction de président du conseil d'administration et la fonction d'administrateur-délégué.

- Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

- Monsieur Lionel Capioux, employé privé, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

* au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans:

- REVILUX S.A., ayant son siège social au 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Pour la société GLADES PARK INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008023366/687/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10700. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Assetto Corsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.
R.C.S. Luxembourg B 102.326.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 11 décembre 2007 aux administrateurs et aux actionnaires de la société ASSETTO CORSA S.A. que la décision suivante a été prise:

- Démission de la société COMPTIS S.A. (en liquidation) en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat à la date du 11 décembre 2007.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour la société ASSETTO CORSA S.A.
FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.
Signature

Référence de publication: 2008023369/687/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10694. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Blue Gem Luxembourg 1D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.700,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 128.309.

EXTRAIT

Le 8 juin 2007, BLUE GEM GENERAL PARTNER LP a procédé à la vente de la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de BLUE GEM LUXEMBOURG 1D S.à r.l. comme suit:

- 200 parts sociales à la société PROMEC SpA sise à Via delle Montagne Rocciose 60, 00144 Rome, Italie, enregistrée sous le numéro 03509571000,
- 360 parts à la société BLUE GEM LUXEMBOURG I B Sàrl, sise à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 128.032,
- 108 parts sociales à la société BLUE GEM LUXEMBOURG I C Sàrl sise à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 128.310,
- 400 parts sociales à la société IMMOFINANZIARIA Srl sise à Via Roncati, 6, 40134 Bologna, Italie, enregistrée sous le numéro 452342.

De telle sorte qu'au 8 juin 2007, BLUE GEM GENERAL PARTNER LP ne détient plus de parts sociales au sein de la société BLUE GEM LUXEMBOURG 1D S.à r.l., et que les nouveaux associés sont:

- PROMEC SpA, détenant 200 parts sociales,
- BLUE GEM LUXEMBOURG I B Sàrl, détenant 360 parts sociales,
- BLUE GEM LUXEMBOURG I C Sàrl, détenant 108 parts sociales,
- IMMOFINANZIARIA Srl, détenant 400 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008023387/6762/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00915. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

SigmaKalon Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 90.056.

Le siège social du gérant SigmaKalon MANAGER S.A. a été transféré du 5, parc d'Activité am Syrdall, L-5365 Munsbach au 9A, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Référence de publication: 2008023385/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

KLHS Holdings Ireland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.622.

Par résolution signée en date du 16 janvier 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Dominique Tamborini, avec adresse au 2-4, rue Blaise Pascal, F-93157 Le Blanc Mesnil, France, de son mandat de gérant avec effet au 18 janvier 2008.

- Nomination de Monsieur Evan Smith, avec adresse professionnelle au 65, avenue de Colmar, F-92500 Rueil Malmaison, France, en tant que gérant avec effet au 18 janvier 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023380/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

BTA Bautechnik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 32.031.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008023527/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

BTA Bautechnik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 32.031.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008023529/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01685. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Chantegrive Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.968.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008023531/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Lux Investcom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 81.370.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008023532/242/12.

(080022797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Global C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8031 Strassen, 25, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 51.287.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER BONTEMPS & MOUWANNES

Signature

Référence de publication: 2008023555/8390/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05899. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Duberry Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.410.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2008023549/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00668. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

The Independent Investor Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.472.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour THE INDEPENDENT INVESTOR FUND
EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008023548/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01787. - Reçu 90 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Real Estates International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen
Administrateur

Référence de publication: 2008023550/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00671. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Coparin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 38.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen
Administrateur

Référence de publication: 2008023551/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00672. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Bookinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 32.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen
Administrateur

Référence de publication: 2008023552/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00667. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Dufinlux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Associé-Gérant-Commandité

Référence de publication: 2008023553/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01781. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Insurance Participations Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2008023554/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01783. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Wynford Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.105.

Par résolution signée en date du 13 novembre 2007, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023378/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

International Logistic Froid SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 85.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008023528/242/12.

(080022805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Kravatski Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 129.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008023530/242/12.

(080022806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Goes Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 114.037.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023533/1265/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09201. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 108.103.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 19 décembre 2007*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Suite à la démission de Monsieur Claude Weber, en qualité de dirigeant agréé, l'Assemblée décide de nommer en remplacement, Monsieur Danilo Giuliani, ayant son adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023354/4685/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Truck International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orten S.à r.l.).**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 119.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 février 2008.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2008023540/201/13.

(080022949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Aberro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 123.030.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023541/1265/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09197. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Florian Vermögensverwaltungs S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 99.099.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023542/1265/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02564. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.232.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des gérants tenue en date du 20 décembre 2007 que Sharon March, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, a été nommée comme gérant supplémentaire de la société.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008023377/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ONEX HBI Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 129.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008023538/242/12.

(080022814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Probel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 64.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008023539/242/12.

(080022803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

New Tech Venture Capital Fund S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008023537/242/12.

(080022835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Baixas Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 32.841.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008023535/1265/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09198. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080022580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Corporate Express Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 75.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022874/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01140. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080021585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.
